



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 13 mai 2020

Piton de la Fournaise : passage en phase de vigilance Accès restreint à la partie haute de l'Enclos à compter du jeudi 14 mai 2020 à 7h

Suite aux constatations de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF), à la reconnaissance terrain effectuée le 13 mai par les services de l'OVPF, du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), de l'office national des forêts (ONF) et du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), ainsi qu'aux risques résiduels qui résultent de la dernière éruption, compte tenu du faible volume de magma érupté et donc qu'une éruption reste possible à moyenne échéance, le préfet de La Réunion a décidé de revenir en phase de **VIGILANCE** du dispositif spécifique **ORSEC*** du Volcan du Piton de la Fournaise à compter du **jeudi 14 mai 2020 à 7h**.

L'interdiction d'accès du public à la partie haute de l'enclos du Piton de la Fournaise est levée à compter du jeudi 14 mai 2020 à 7h.

L'accès à la partie haute de l'enclos reste strictement limité aux trois sentiers balisés suivants :

- le sentier Pas de Bellecombe – Formica Léo – sentier Rivals- Cratère Caubet ;
- le sentier Pas de Bellecombe – Formica Léo – sentier d'accès au site d'observation du cratère Dolomieu (accès par le nord du cratère)
- le sentier Kapor jusqu'à Piton Kapor.

Le sentier Rivals est ouvert à la circulation jusqu'au niveau du cratère Caubet. La portion entre le cratère Caubet et Belvédère sur Château Fort reste interdite d'accès.

Le public devra se conformer strictement aux prescriptions et consignes figurant sur les panneaux d'information et d'avertissement affichés sur le site.

**ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile*

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 –

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr -

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974